

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lancement du Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Carleton et de Saint-Omer

Carleton-sur-Mer, 8 mai 2006. Le Conseil régional de l'environnement – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Comité côtier Carleton – Saint-Omer lancent le *Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Carleton et de Saint-Omer*. La réalisation de ce plan a été financée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier le gouvernement du Québec.

Pour la période 2004-2006, le CREGÎM a obtenu du financement pour réaliser des actions concrètes et aussi pour accomplir une tâche précise : la réalisation d'un plan de gestion intégrée de la zone côtière. En plus de présenter un portrait du territoire incluant plusieurs cartes des usages et des ressources, ce document comprend un plan d'action concerté.

« Les actions proposées dans le plan sont issues d'un consensus entre les usagers et les gestionnaires; elles visent à développer, à mettre en valeur et à protéger le milieu côtier dans une perspective durable », indique Christian Fraser, le coordonnateur du Comité côtier. « Ce plan d'action global a un caractère évolutif et se veut un guide de base pour les interventions en milieu côtier ».

Le Comité côtier Carleton – Saint-Omer est fier de présenter le fruit de son travail et désire aussi partager les outils développés avec l'aide des partenaires, soit un atlas des usages et des ressources du milieu côtier, un babillard d'information, un vidéo sur la vie marine du barachois de Carleton, etc.

Pour plus de détails, il est possible de consulter le *Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Carleton et de Saint-Omer* sur le site Internet du Comité côtier Carleton – Saint-Omer à l'adresse suivante : www.cccso.org.

- 30 -

Source : Christian Fraser
Coordonnateur du Comité côtier Carleton – Saint-Omer
Tél. : 418 759-5880